

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . 10 — — 13 »
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

Gare de Saumur (Service d'hiver, 3 novembre).

DÉPARTS DE SAUMUR POUR NANTES.

3 heures 13 minutes du matin, Poste.
9 — 04 — — Omnibus.
4 — 13 — — soir, Express.
7 — 11 — — Omnibus.

Le train des samedis part d'Angers à 5 h. du soir et arrive à Saumur à 6 h. 21 m.

DÉPARTS DE SAUMUR POUR PARIS.

3 heures 25 minutes du matin, Mixte (prix réduit).
7 — 55 — — Omnibus-Mixte.
9 — 50 — — Express.
5 — 47 — — soir, Omnibus.
9 — 59 — — Poste.

PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces 20 c. la ligne.
Dans les réclames 30 —
Dans les faits divers 50 —
Dans toute autre partie du journal. 75 —

ON S'ABONNE A SAUMUR,

Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.
Les abonnements et les annonces sont reçus, à Paris, à l'Office de Publicité Départementale et Étrangère, LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, place de la Bourse, 8.

Chronique Politique.

Le bruit avait couru que le comte Russell avait adressé une dépêche à la Prusse pour lui signaler les dangers d'une politique qui aurait pour but l'annexion des duchés. La Gazette de l'Allemagne du Nord déclare que cette dépêche n'a jamais existé.

D'après des correspondances de Vienne, la politique autrichienne tend à se rapprocher tous les jours davantage de celle des États moyens de l'Allemagne. Malgré les assertions des journaux officieux, qui répètent à l'envi que l'alliance des deux puissances est inébranlable, on est généralement convaincu que cette année ne se passera pas sans qu'elles finissent par se brouiller.

Une communication officielle insérée dans la Gazette d'Augsbourg, déclare que la nouvelle publiée à Vienne, que la Bavière, la Saxe, et plus tard le Wurtemberg, aient adhéré à la politique de l'Autriche dans la question des duchés, est dénuée de tout fondement.

On écrit de Vienne que la presse de cette capitale ne s'occupe déjà plus de l'encyclique. En revanche, les catholiques lisent avec avidité les protestations de l'épiscopat français. Tous ces écrits vont être traduits en allemand, pour être insérés dans une revue périodique.

La Presse, de Vienne, annonce que sur l'initiative et par l'intermédiaire de l'Autriche, on vient d'engager des négociations sérieuses à

Athènes au sujet des réclamations du roi Othon pour la restitution de sa fortune privée. Deux commissions sont actuellement occupées de cette question, l'une pour examiner la valeur légale de ces réclamations, l'autre pour fixer le montant de l'indemnité.

On sait que le gouvernement italien a donné avis à tous les membres du corps diplomatique du prochain transfert de sa capitale à Florence.

A ce sujet, la *Época* fait remarquer que la communication en elle-même ne laissera pas que de jeter dans un grand embarras les puissances qui, sans avoir interrompu leurs relations avec le gouvernement de Victor-Emmanuel, n'ont cependant pas reconnu le royaume d'Italie.

La présence de leurs agents à Florence n'équivaudrait-elle pas à une reconnaissance implicite ?

La question de la reconnaissance du royaume d'Italie par l'Espagne vient d'être posée de nouveau dans le Sénat espagnol.

On a reçu de Turin les deux dépêches suivantes :

Turin, 27 janvier. — Hier soir a eu lieu une nouvelle démonstration de sympathie à l'adresse de quelques députés et journalistes. Le rassemblement s'est dissous devant le palais municipal sans que l'ordre ait été troublé.

On assure que le tribunal militaire a trouvé qu'il y avait lieu à suivre contre 58 militaires à propos des événements de septembre. 20 de ces militaires seraient poursuivis comme ayant

dépasse les bornes des moyens de défense et les autres pour avoir fait usage de leurs armes sans nécessité.

Turin, 27 janvier, soir. — De nouvelles démonstrations ont eu lieu, aujourd'hui, dans l'après-midi et ce soir, mais sans donner lieu à aucun désordre.

Un manifeste du syndic invite les citoyens à observer les lois.

Les journaux de Turin engagent la population à s'abstenir de toute démonstration.

Les journaux italiens et les correspondances de Turin enlèvent tout caractère grave aux démonstrations bruyantes qui ont eu lieu dans cette ville, à la suite du vote récent de la Chambre des députés dans la question de l'enquête sur les événements de septembre. Tout s'est borné à une double manifestation des étudiants à l'égard des députés qui ont parlé en faveur de la ville de Turin ; il y a eu du bruit, comme il arrive toujours dans des démonstrations de ce genre, mais pas de désordres sérieux. Une proclamation du syndic, à laquelle tous les journaux ont applaudi, a rappelé les habitants au respect de la loi et réclamé la cessation de ces agitations stériles qui, loin de servir la cause italienne, pourraient au contraire la compromettre.

Les lettres de Rome, du 24, annoncent que le cardinal Patrizzi, en sa qualité de préfet de la Congrégation pour le séjour des évêques, a écrit définitivement au cardinal d'Andrea, pour lui ordonner de revenir dans son diocèse.

L'échange des détenus avec l'Italie avait

commencé la veille. Les détenus avaient été remis aux gendarmes français.

Les lettres de Rome démentent le bruit de toute négociation pour un arrangement financier avec l'Italie ; elles disent que le budget pontifical est assuré jusqu'au milieu de 1866. Les jeunes membres de la noblesse romaine ont donné une fête aux principales familles étrangères.

On écrit de Constantinople que les travaux de la commission nommée pour examiner la question des couvents dédiés sont suspendus. M. Negri, le commissaire moldo-valaque, est parti pour Bucharest, où il préside l'Assemblée législative. Les députés de la Russie et de la Prusse ont aussi quitté Constantinople en vertu d'un congé, et les biens des couvents restent dans le statu quo.

On a reçu les nouvelles suivantes de New-York, du 14 janvier :

Les avis de Savannah sont du 8. Rien n'était changé de ce côté dans la situation des parties belligérantes.

Le bruit courait que la majorité des populations dans l'intérieur de la Georgie était favorable au gouvernement fédéral. Le gouverneur aurait licencié la milice, qui était, dit-on, à la tête du mouvement.

Des conflits graves paraissent imminents entre les partisans des fédéraux et ceux des confédérés.

Un rapport du général Butler attribue l'insuccès de l'expédition de Wilmington à un défaut d'activité de la flotte, en exprimant la conviction qu'une attaque par terre du fort

FEUILLETON.

7

LA DETTE DE FAMILLE

GRANDEURS ET MISÈRES DU FOYER.

(Suite.)

Antoine, voyant le trouble de son père et comprenant son intention, se leva.

— Montons tous ensemble au grenier, dit-il. Ainsi, nous ne nous séparerons pas, et la besogne sera plus tôt faite.

Madeleine le regarda d'un air étonné ; elle semblait croire qu'il plaisantait.

— Ah bien ! il ferait beau voir un homme comme moi, — un président, — dans un grenier à foin ! dit-elle.

— Ici, chère mère, répondit Antoine avec gaieté, je ne suis que votre fils.

En même temps, il ouvrit la porte donnant sur l'escalier du grenier.

— Mais vous allez gâter vos beaux habits ; vous n'êtes plus habitué à travailler le fourrage.

— Cela me rajeunira ; ne craignez rien.

— Mais c'est un travail qui ne vous convient pas.

— Tout travail honore et élève, chère mère, il n'y a pas de travail qui abaisse. Allons, père, poursuivit Antoine en faisant passer le vieillard devant lui, à tout seigneur tout honneur.

— Ah ! fils, tu parles comme un livre ! dit Mathurin émerveillé.

On monta au grenier ; il s'agissait d'emmagasiner, d'une pièce dans une autre, une pile de bottes de foin attaquées par l'humidité.

— Oh ! oh ! dit Claude, laissez-moi monter sur la meule. Je jeterai les bottes à Antoine.

Ces paroles étaient à peine prononcées, que le joyeux enfant apparut debout, dans l'attitude d'un empereur romain, sur son piédestal de fourrage. Il prit une botte et la lança à Antoine, qui la saisit au vol, et la jeta à Pierre, lequel la remit à Mathurin, chargé de construire le nouveau tas.

Madeleine et Guillemette regardaient faire.

Guillemette s'amusait des espiègeries de Claude, qui lançait les bottes avec une maladresse volontaire ; et quand Antoine manquait de les attrapper, elle éclatait de rire. Les plaisanteries de Claude, la bonne humeur d'Antoine finirent par égayer Madeleine et Mathurin.

— Vous voyez bien, chère mère, disait Antoine,

que je suis encore bon à quelque chose.

— Attrape celle-là, frère, lui criait Claude. Bon !... manqué !... Ah ! le mauvais ouvrier !

— Tu es trop indulgent, Antoine, dit Guillemette. Tu l'encourages au mal.

— Ce n'est pas un mal de rire, chère petite, loin de là : celui qui rit ne pense pas à mal faire.

— Si on vous voyait ! dit Madeleine.

— Mais on ne nous voit pas. Ah ! combien ne donnerais-je pas souvent pour entendre ces joyeux et francs éclats de rire ! pour me retrouver ainsi au milieu de vous, avec les joies, les souvenirs et les travaux du bon vieux temps de ma jeunesse ! Cela retrempe et rafraîchit le cœur ; cela vous rend des bonheurs oubliés. On redevient enfant avec le sentiment des inappréciables félicités de l'enfance !

Peut-être les cœurs primitifs auxquels Bruno s'adressait ne comprenaient-ils pas le sens profond de ses paroles. Pour lui, il se sentait pénétré d'un véritable bien-être. Il se trouvait dans la situation délicieuse où Virgile suppose que seraient les hommes des champs s'ils connaissaient leur bonheur.

Mais les expansions de joie de la famille furent inopinément troublées par un bruit de voix qui retentit dans la salle du rez-de-chaussée.

Pierre prêta l'oreille et descendit vivement l'escalier.

VI. — UN POINT NOIR DANS LE CIEL D'ANTOINE.

Disons ce qui venait de se passer à l'étage inférieur tandis que la famille travaillait au grenier.

La nouvelle de l'arrivée d'Antoine s'était depuis le matin répandue par tout le vallon.

Antoine avait été l'ami d'un certain nombre d'habitants, agrestes camarades des jeux et des travaux de son enfance.

Ces braves gens, fiers de leurs anciennes relations d'intimité avec un homme parvenu à un poste éminent, montraient naturellement une ardeur joyeuse à fêter sa visite au village.

Après avoir été saluer de leurs acclamations Antoine sur la route, après avoir absorbé en son honneur dans un cabaret les libations de l'amitié, ils avaient peu à peu envahi la maison du père Mathurin.

Dans la salle du rez-de-chaussée se trouvaient l'oncle Nicolas, le cousin Gaillard, la tante Gertrude et une trentaine de visiteurs.

L'oncle Nicolas se rengorgeait, grandi de vingt coudées, au concert des éloges — un concert pro-

Fisher aurait eu pour résultat un horrible carnage.

Le général Butler pense que ce fort est impenable.

Des déserteurs de l'armée de Lee assurent qu'une partie de l'armée confédérée a quitté Richmond pour aller attaquer Sherman.

Les bruits de négociations pour la paix continuent.

L'esclavage a été aboli dans l'Etat de Missouri.

Le Sénat fédéral a adopté une résolution portant que le traité de réciprocité avec le Canada expire dans douze mois.

Des dépêches de Washington assurent que le Congrès du Sud a nommé, en séance secrète, quinze commissaires pour aller dans le Nord conférer au sujet de la paix.

Les nouvelles du Mexique arrivées par New-York confirment la nouvelle que l'empereur Maximilien a publié un manifeste qui fait rentrer les biens du clergé dans le domaine de l'Etat.

On s'attendait à une protestation du nonce contre cette mesure.

On sait que le traité de commerce qui existe entre la France et l'Espagne est près d'expirer. Nous croyons savoir que des négociations sont engagées entre les deux gouvernements de Paris et de Madrid pour substituer aux anciennes conventions, basées sur des principes restrictifs, un traité nouveau plus en harmonie avec le système général qui régit actuellement les échanges entre les principaux États de l'Europe.

Voici, dit la *Gazette de France*, une lettre dont le cardinal Antonelli accompagna, le 8 décembre dernier, l'envoi du *Syllabus* :

Excellence révérendissime,

Notre très-saint seigneur Pie IX, souverain pontife, profondément préoccupé du salut des âmes et de la sainte doctrine, n'a jamais cessé, dès le commencement de son pontificat, de proscrire et de condamner les principales erreurs et les fausses doctrines surtout de notre très-malheureuse époque par ses encycliques et par ses allocutions prononcées en consistoire, et par les autres lettres apostoliques qui ont été publiées; mais comme il peut arriver que tous les actes pontificaux ne parviennent pas à chacun des Ordinaires, le même souverain pontife a voulu que l'on rédigeât un *Syllabus* de ces mêmes erreurs, destiné à être envoyé à tous les évêques du monde catholique, afin que ces mêmes évêques eussent sous les yeux toutes les erreurs et les doctrines pernicieuses qui ont été réprouvées et condamnées par lui.

Il m'a ensuite ordonné de veiller à ce que ce *Syllabus* imprimé fût envoyé à Votre Ex-

cellence révérendissime, dans cette occasion et dans ce temps où le même souverain pontife, par suite de sa grande sollicitude pour le salut et le bien de l'Eglise catholique et de tout le troupeau qui lui a été divinement confié par le Seigneur, a jugé à propos d'écrire une autre lettre encyclique à tous les évêques catholiques. Aussi, exécutant, comme c'est mon devoir, avec tout le zèle et le respect qui conviennent, les commandements du même pontife, je m'empresse d'envoyer à Votre Excellence ce *Syllabus* avec ces lettres.

Je saisis avec beaucoup de plaisir cette occasion de vous exprimer les sentiments de mon respect et de mon dévouement pour Votre Excellence, et de me dire de nouveau, tout en vous baisant très-humblement les mains,

De Votre Excellence révérendissime le très-humble et très-dévoilé serviteur,
G. cardinal ANTONELLI.
Rome, le 8 décembre 1864.

Les questions religieuses paraissent devoir occuper une grande place dans la discussion de l'adresse au Sénat. On s'attend à ce que Mgr Mathieu portera au palais du Luxembourg la question des appels comme d'abus et des dispositions restrictives sanctionnées par les articles organiques. On annonce également que Mgr le cardinal-archevêque de Rouen, qui a montré dans la session dernière un talent si vigoureux, Mgr le cardinal-archevêque de Bordeaux, et Mgr l'archevêque de Paris interviendront dans ce débat, auquel on pense que doit prendre part de son côté S. A. I. le prince Napoléon, vice-président du conseil privé.

On assure que MM. Rouher, Vuitry et Thuillier parleront au nom du gouvernement.

Parmi les sénateurs qui doivent aborder ces questions, on cite M. Delangle, dont on n'a pas oublié le discours sur la pétition relative aux doctrines anti-religieuses.

Aux évêques qui ont adressé des lettres à M. le ministre des cultes, il faut ajouter les noms de NN. SS. les évêques de Marseille, d'Alger, de Saint-Flour, de Verdun et de Bayeux.

Les évêques de Saint-Brieuc et de Quimper ont en outre adressé des circulaires à leur clergé au sujet de l'encyclique, et Mgr l'archevêque de Sens est monté, dimanche dernier, dans la chaire de sa cathédrale, pour déclarer qu'il adhérerait, sans réserve ni distinction, à toutes les décisions de Pie IX.

On écrit de La Rochelle au *Charentais* :

« Mgr l'évêque de La Rochelle fait imprimer quelques observations sur les questions du moment; elles paraîtront avec le mandement de carême, qui sera publié très-prochainement. »

Mgr l'évêque de Limoges a adressé au clergé de son diocèse une circulaire dans laquelle il lui communique deux lettres qu'il a écrites, l'une au pape, l'autre au ministre des cultes. La première exprime au saint-père des sentiments d'entière obéissance aux principes de l'encyclique; l'autre proteste contre l'interdiction faite aux évêques de publier le manifeste pontifical. La circulaire se termine par des explications générales qui ont pour but d'établir qu'il n'y a pas contradiction entre les principes de l'encyclique et ceux de la société civile.

Mgr l'évêque de Viviers et Mgr l'évêque de Clermont ont également adressé des lettres au ministre des cultes.

La *Gazette de France* assure que S. Exc. le nonce apostolique vient d'adresser à Mgr l'évêque d'Orléans une lettre où il félicite et remercie, dans les termes les plus chaleureux, l'illustre prélat, à l'occasion de son écrit sur la convention du 15 septembre et sur l'encyclique.

Le *Moniteur* publie un rapport du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, rendant compte des opérations des caisses d'épargne pendant l'année 1865.

Ce rapport constate, pour le nombre total des livrets pris, pendant l'année, une augmentation importante de 15.249.

De plus, en examinant les résultats particuliers obtenus sur chaque classe des déposants prise isolément, on remarque :

1° Une augmentation,		
Pour les ouvriers, de.....	8.713	
Pour les domestiques, de... ..	2.697	
Pour les professions diverses, de.....	5.050	
Pour les mineurs, de.....	2.879	
Pour les sociétés de secours mutuels, de.....	25	
Total.....	17.944	17.944
2° Une diminution,		
Pour les employés, de.....	411	
Pour les militaires et marins, de.....	2.280	
Soit un total de... ..	2.695	2.695

Qui, retranché du nombre précédent, ramène à la véritable augmentation ci-dessus indiquée, de..... 15.249

Le document officiel ajoute :
Les 467 caisses d'épargne qui ont fonctionné pendant l'année, avaient en garde, au 1^{er} janvier, 12,600 inscriptions, produisant 325,645 fr. de rente et appartenant à 12,493 déposants.

Dans le cours de l'année, elles ont acheté :
1° D'office (exécution des lois des 30 juin 1851 et 7 mai 1853), 2,194 inscriptions, pro-

duisant 25,285 fr. 15 c. de rente et appartenant à 2,190 titulaires ;

2° A la demande des déposants, 12,553 inscriptions, produisant 554,661 50 c. de rente appartenant à 12,848 titulaires.

Elles ont reçu 156 inscriptions parvenues d'autres caisses par transferts, produisant 2,974 fr. de rente et appartenant à 110 titulaires.

D'autre part, elles ont livré 13,512 inscriptions, produisant 521,228 fr. 55 c. de rente appartenant à 13,849 titulaires.

Et elles ont déposé à la caisse des dépôts et consignations (exécution de la loi du 7 mai 1853) 66 inscriptions, produisant 1,020 fr. de rente au nom de 61 titulaires.

Ainsi, au 31 décembre 1865, il leur restait à garder 13,885 inscriptions, produisant 562,517 fr. 10 c. et appartenant à 13,751 titulaires.

En résumé, lisons-nous dans la conclusion du rapport, ces établissements privés, revêtus du caractère d'établissements d'utilité publique, fondés par l'initiative des particuliers et des villes, et placés généralement sous la protection des conseils municipaux, les caisses d'épargne enfin, administrées gratuitement par des directeurs dont le zèle et le dévouement méritent les plus grands éloges, ont puissamment contribué et contribueront encore à l'accroissement du bien-être des classes ouvrières.

Le *Moniteur* contient un rapport du ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, relatif aux ordonnances qui régissent la construction et l'établissement des machines à vapeur.

A la suite de délibérations approfondies une commission *ad hoc* a proposé un règlement sur la matière, règlement sanctionné par un décret impérial publié à la suite du rapport.

Ce règlement maintient l'épreuve pour les chaudières, mais il la supprime pour les cylindres et autres pièces accessoires.

Quant à l'exécution même de la chaudière à la nature et à la qualité des matériaux employés, à l'épaisseur des parois, elles sont laissées désormais à la disposition du constructeur et sous sa responsabilité.

En ce qui touche les machines, elles sont, à l'avenir, dispensées de l'autorisation préalable; en d'autres termes, elles sont déclarées comme établissements insalubres et incommodes.

Dans le régime en vigueur, les chaudières sont divisées, au point de vue des dangers qu'elles peuvent présenter pour le voisinage en plusieurs catégories, qu'on obtient en multipliant leur capacité totale par le chiffre de la pression de la vapeur dans leur intérieur.

La première catégorie comprend les cha-

doisant un affreux vacarme — que l'on faisait d'Antoine.

— J'ai eu, en effet, l'honneur, s'écria-t-il, de développer les principes de sa judiciaire, et de lui inculquer les éléments de la grande éloquence, car c'est moi qui lui ai appris à lire, et la lecture est le fondement, la base de toutes les sciences! Quiconque sait lire a, dans la giberne de son intelligence, son bâton d'académicien!

Ce beau langage, ces fleurs hétéroclites de la grande éloquence s'épanouissaient sans peine sur les lèvres du maître d'école. C'était plaisir de l'entendre. Les bons villageois l'écoutaient, la bouche et les yeux ouverts, admirant sa pose majestueuse, et plus encore sa forte voix de plain-chant.

Ils se souvenaient qu'un jour de fête carillonnée, cette voix, en chantant au loütrin, avait dominé le brayement irrespectueux d'un âne qui passait près de l'église du village.

— C'est égal, dit un nourrisseur, il a joliment profité de vos leçons, l'ami Antoine, et mieux que nous autres, je m'en vante.

— Oui et non, répondit le cousin Gaillard. S'il en a profité pour devenir président, nous en avons profité, mon compère, pour devenir, vous, nourrisseur

de bestiaux, et moi épicier. A chacun son département. Il faut dans un Etat bien ordonné des nourrisseurs et des épiciers, tout aussi bien que des présidents. Ce sont des ingrédients nécessaires. Si les épiciers et les nourrisseurs étaient devenus des savants, il aurait fallu que les savants devinssent des nourrisseurs et des épiciers, ou la nation dépérirait, c'est clair comme de la mélasse!

— Bien raisonné! fit l'oncle Nicolas. Mais sans nous offusquer, nous pouvons dire qu'un président est un président, et que c'est une gloire pour notre famille et pour le village d'avoir mis Antoine au monde; je puis bien ajouter, sans me vanter, que c'est un grand honneur pour moi, ici présent, de l'avoir éduqué sur les principes, et que j'ai rendu là un fameux service à mon pays, nom de nom!

— Fameux! c'est le mot, dit le nourrisseur.

On approuva.
— Pour moi, dit la tante Gertrude, je n'en ai pas dormi, tant j'en avais de joie. J'ai rêvé toute la nuit bonnet d'évêque.

Le bonnet d'évêque était sa marotte. On sait qu'elle en réclamait un pour son fils, le vicaire.

— Voici mon opinion, dit un maître maçon : la commune devrait élever une colonne à Antoine. J'en

ai les matériaux; si on veut me les payer, je les sacrifierai à la gloire du président, mon ami.

— On devrait plutôt lui acheter une paire de bœufs. J'en ai de magnifiques, dit le nourrisseur.

— Ou lui tirer un feu d'artifice, dit l'épicier, qui vendait des pétards.

— Ce n'est pas tout ça, répartit le maître d'école. A son entrée dans nos murailles, on aurait dû lui offrir, comme je le disais, les clefs des portes de la ville sur un plateau d'argent.

— Mais la ville n'a pas de clefs, dit Gaillard.

— Ni de portes, dit la tante Gertrude.

— Ni de murailles, ajouta le maître maçon.

— Et c'est un village, continua l'épicier.

— Ça ne fait rien, reprit imperturbablement l'oncle Nicolas : c'est une manière de parler, une figure d'éloquence. La ville...

— Le village!

— Ça ne fait rien. La ville lui aurait adressé par mon organe la harangue que j'avais composée, et qu'on aurait applaudie.

— Et solidement! dit le nourrisseur.

— Mais ce qui est dièfere n'est pas perdu, reprit l'oncle Nicolas. Partie manquée, partie remise, ce qu'on n'a pas fait à son arrivée, nous le ferons à son

départ. A son départ, nous lui offrirons les clefs de la ville et nous le haranguerons.

— Ça n'empêchera pas de lui élever une colonne, dit le maître maçon.

— Ni de lui acheter une paire de bœufs.

— Ni de lui tirer un feu d'artifice.

— Topez-là, c'est une chose convenue, répondit le maître d'école, et nous crierons : Vive le président Antoine Bruno! — mon neveu!

— Oui, oui, fit l'assemblée tout d'une voix : Vive le président Antoine Bruno!

Parents et amis étaient dans ces excellentes dispositions quand un huissier se présenta accompagné de deux témoins. Il venait de la part des créanciers Pillon, Madot et Nathan. Mais à peine eut-il fait connaître le but de sa visite, — il était chargé d'opérer la saisie, — que des clameurs d'indignation retentirent.

Pierre, descendu au bruit de ces clameurs, fut aussitôt entouré.

C'était à qui lui donnerait des explications l'exciterait contre les usuriers.

Or, Pierre n'avait pas besoin d'être excité.

A la vue de l'huissier, la colère l'emporta, et il disposait à le jeter dehors, quand il sentit sur sa

dière dans lesquelles le produit de la capacité par la tension excède 15; la seconde, celles où le produit varie entre 7 et 15; la troisième; celles où il varie de 3 à 7, et la quatrième enfin celles où il n'excède pas 3.

Dans le nouveau règlement, l'interdiction d'établir une chaudière de première catégorie, dans une maison d'habitation, est maintenue; mais elle ne subsiste plus pour les ateliers qu'autant qu'ils seront surmontés d'étages.

Les chaudières de seconde catégorie peuvent être désormais placées dans l'intérieur de tout atelier, et sans aucune condition de mur de défense, pourvu que l'atelier ne fasse pas partie d'une maison habitée par d'autres que le manufacturier, sa famille, ses employés, ouvriers ou serviteurs.

Les chaudières de troisième catégorie enfin peuvent être établies dans un atelier quelconque, même faisant partie d'une maison habitée par des tiers.

Ces dispositions ne concernent que les chaudières autres que celles qui sont placées sur des bateaux. Celles-ci, en raison de leur destination, restent astreintes à des mesures de précautions spéciales.

En résumé, le nouveau décret ouvre pour l'industrie une ère de liberté et de progrès, tout en satisfaisant dans la limite du nécessaire à ce qu'exige la sûreté publique.

Pour les articles non signés : P. GODET.

Nouvelles Diverses.

La *Gazette du Midi* conteste la légalité du dernier avertissement dont elle a été frappée par le motif qu'il aurait été donné par le préfet seul sans prendre au préalable l'avis du ministre de l'intérieur. Une circulaire adressée en 1854 aux préfets leur a en effet enjoint de ne pas donner d'avertissement sans en référer au ministre.

Il semble résulter, des observations de la *Gazette du Midi*, qu'elle se propose de soumettre la question au conseil d'État, et, dans ce cas, le point essentiel sera de savoir si la circulaire de 1854 est une simple instruction administrative ou si elle a force d'interprétation légale.

Le *Phare de la Loire* annonce que la chambre de commerce du Havre a reçu une lettre du ministre du commerce l'invitant à nommer des délégués qui la représenteront devant la commission chargée de procéder à une enquête sur le régime des banques.

Le ministre annonce l'envoi très-prochain d'un questionnaire, et il est permis de conclure de son langage que la commission commencera très-prochainement son travail.

Il est vraisemblable, ajoute le *Phare de la Loire*, qu'une invitation semblable a été adressée à toutes les chambres de commerce ou

chambres consultatives des manufactures dans les localités importantes.

— Nous lisons dans le *Journal de Rouen* : « Mgr l'évêque de Bayeux et Lisieux a été atteint, dans la journée de mardi dernier, d'une congestion cérébrale compliquée de paralysie à la face. Le mal s'est déclaré avec beaucoup de violence.

— L'état du prélat, tout en inspirant de sérieuses inquiétudes, paraît laisser néanmoins quelque espoir de guérison. »

— A la fin de février, Garibaldi doit se rendre à Turin, où des appartements lui ont été retenus d'avance dans le palais Trivulzio.

— Le *Courrier d'Orient* annonce que la communication télégraphique entre la Turquie et la Perse est établie et fonctionne régulièrement depuis quelques jours. L'Europe a donc, à travers la Turquie et la Perse, une voie de communication télégraphique avec les Indes.

Chronique Locale.

MINISTÈRE DES FINANCES.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

AVIS.

Le public est prévenu que l'art. 6 de la loi du 8 juin 1864, qui réduit de 50 centimes à 20 centimes, le droit de timbre dû pour les reconnaissances de valeurs cotées ou les quittances de sommes au-dessus de 10 francs envoyées par la poste, a reçu son exécution, à partir du 1^{er} janvier courant.

Cette disposition complète celle de la loi du 2 juillet 1862, aux termes de laquelle le droit dû pour les envois de fonds confiés à la poste a été réduit de 2 à 1 p. 0/0.

VILLE DE NIORT.

EXPOSITION RÉGIONALE DE L'INDUSTRIE.

1^{er} mai 1865.

Le Conseil municipal de Niort a décidé qu'une Exposition industrielle aurait lieu dans cette ville, du 1^{er} au 31 mai prochain, à l'occasion du Concours régional agricole, fixé aussi à cette époque.

La ville se charge de tous les frais d'installation et de transport en petite vitesse. Les produits seront aussi dispensés des droits d'octroi.

Les industriels qui voudront exposer devront adresser leur déclaration à M. le Maire de Niort, avant le 15 mars, et leurs produits du 1^{er} au 15 avril.

Toute personne qui en fera la demande à la Mairie de Niort recevra le Règlement général, qu'il n'est pas possible de reproduire ici en entier.

Des modèles de déclaration sont déposés aux mairies de tous les chefs-lieux de cantons des départements limitrophes.

A titre d'encouragement, la Commission achètera un certain nombre d'objets exposés qui formeront les lots d'une Loterie dont le tirage aura lieu le jour de la clôture.

A la même époque, il y aura aussi à Niort une Exposition des Beaux-Arts s'adressant à toute la France, une Exposition Horticole comprenant la même circonscription que l'Industrie.

ABATTOIR.

ÉTAT des viandes abattues et livrées à la consommation 31 décembre au 27 janvier.

N° D'ORDRE.	NOMS des BOUCHERS et CHARCUTIERS	BŒUFS.		VACHES.		VEAUX.		MOUTONS		
		1 ^{re} qual.	2 ^e qual.							
BOUCHERS.										
MM.										
1	Remare (1)	»	»	3	1	»	6	1	»	8 36
2	Morisseau.	»	8	»	1	»	12	39	»	7 56
3	Touche (2)	»	1	»	5	»	4	20	»	10 46
4	Poisson.	»	2	»	2	»	20	30	»	21 50
5	Groleau (2)	»	»	»	4	»	»	12	»	» 17
6	Lanier.	»	»	»	4	»	»	14	»	» 23
7	Corbineau (3)	»	6	»	5	»	9	39	»	» 48
8	Séchet.	»	3	»	3	»	4	28	»	» 18 44
9	Prouteau.	»	»	»	4	»	3	15	»	» 5 21
10	Chalot.	»	1	»	3	»	1	15	»	» 6 17
11	Pallu (1)	»	1	»	1	»	3	20	»	» 6 16
—										
CHARCUTIERS.										
MM.										
1	Millerand.	»	»	»	»	»	»	»	»	5 16
2	Baudoin.	»	»	»	»	»	»	»	»	» 6
3	Lecomte.	»	»	»	»	»	»	»	»	8 4
4	Milsonneau.	»	»	»	»	»	»	»	»	1 3
5	Touche.	»	»	»	»	»	»	»	»	» 2
6	Sanson.	»	»	»	»	»	»	»	»	4 10
7	Sève.	»	»	»	»	»	»	»	»	8 4
8	Moreau.	»	»	»	»	»	»	»	»	12 12
9	Cornilleau.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 2
10	Marais.	»	»	»	»	»	»	»	»	11 3
11	Rousse.	»	»	»	»	»	»	»	»	2 6
12	Raineau.	»	»	»	»	»	»	»	»	6 7

(1) Un mouton refusé pour défaut de qualité.
(2) Deux montons refusés pour défaut de qualité.
(3) Trois moutons refusés pour défaut de qualité.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

Dernières Nouvelles.

L'agence Havas publie la dépêche télégraphique suivante :

Berlin, 29 janvier.

Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux gouverneurs des provinces des instructions au sujet de l'association parisienne pour l'institution catholique en Pologne. Le ministre accuse cette association de tendances politiques et engage les gouverneurs à suivre, à l'égard des collectes qu'elle pourrait faire en

Prusse, les mesures prescrites à l'égard des collectes non-autorisées.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Sommaire de l'ILLUSTRATION du 28 janvier.

P.-J. Proudhon. — Revue politique de la semaine. — Courrier de Paris. — Expédition du Mexique. — Les Lilas blancs (nouvelle) suite. — Le Percement des Alpes. — Causerie dramatique. — Au bord de la route. — Gazette du palais. — Le rendez-vous, par M. G. Nadaud. — Les Chasses à Fontainebleau. — Publications nouvelles. — Moulage naturel du corps de Geronimo, à Alger. — *Le Monde des insectes*.

Gravures : Pierre-Joseph Proudhon. — Chasses à Fontainebleau, le 19 janvier (2 gravures). — Expédition dans l'intérieur du Mexique (2 gravures). — Percement du Mont-Cenis (6 gravures). — Saïgon : bal donné à S. M. le roi de Cambodge, à l'hôtel du Gouvernement. — Guerre des États-Unis : campagne de Sherman; le général Sherman, reçu par le général Foster, à bord de la *Nemaha*, sur la rivière Ogechee. — Le rendez-vous, par M. G. Nadaud. — Moulage du corps de Geronimo, à Alger. — *Le Monde des insectes* (4 gravures). — Échecs. — Rébus.

M. SRIBER

Ex-dentiste des Bureaux de la Marine de Lorient.

A l'honneur de rappeler à sa clientèle qu'il vient d'ouvrir un cabinet de dentition, rue du Portail-Louis, 10. Il n'a aucun associé ni représentant.

Marché de Saumur du 28 Janvier.

Froment (l'hectol.)	15 23	Huile de lin.	48 —
2 ^e qualité.	14 64	Paille hors-barrière	48 16
Seigle.	9 25	Foin.	92 06
Orge.	8 25	Luzerne (les 750 k)	91 65
Avoine anc. (entrée)	9 25	Graine de trèfle.	160 —
Fèves.	12 50	— de luzerne.	160 —
Pois blancs.	22 25	— de colza.	28 50
— rouges.	22 25	— de lin.	26 —
Cire jaune (50 kil).	225 —	Amandes en coques	— —
Huile de noix ord.	57 —	(l'hectolitre).	— —
— de chenevis.	50 —	— cassées (50 k.)	— —

COURS DES VINS (1).

BLANCS (2).	
Coteaux de Saumur 1864.	1 ^{re} qualité 150 à 180
Id.	2 ^e id. 100 à 120
Ordin., envir. de Saumur.	1 ^{re} id. 50 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 45 à »
Saint-Léger et environs.	1 ^{re} id. 45 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 40 à »
Le Puy-N.-D. et environs.	1 ^{re} id. 42 à »
Id.	1864, 2 ^e id. 38 à »
La Vienne, 1864.	30 à 34
ROUGES (3).	
Souzay et environs 1864.	90 à 120
Champigny, 1864.	1 ^{re} qualité 220 à »
Id.	2 ^e id. 150 à »
Varrains, 1864.	80 à 100
Bourgueil, 1864.	1 ^{re} qualité 120 à »
Id.	2 ^e id. 100 à »
Reigny 1864.	75 à 85
Chinon, 1864.	1 ^{re} id. 75 à »
Id.	2 ^e id. 62 à »

(1) Prix du commerce. — (2) 2 hect. 30 lit; — (3) 2 hect. 20 lit.

P. GODET, propriétaire-gérant.

épaule l'étreinte d'une main vigoureuse. Une voix forte, impérative, cria en même temps :

— Arrêtez !

Au son de cette voix, toutes les têtes se retournèrent, tous les bras demeurèrent en suspens.

C'était Antoine, qui, inquiet du bruit, avait suivi Pierre.

— Que signifie ce scandale? dit-il en s'avancant entre les deux camps.

L'huissier s'approcha de lui et le mit au fait de l'objet de sa mission. Mais Pierre intervint, frémissant de rage, voulant expulser l'officier ministériel et ses témoins, dont l'un, dans la chaleur de la discussion, venait de l'appeler contrebandier. Bruno l'arrêta de nouveau.

— Tu dois respecter la loi et ses représentants, lui dit-il. Si les réclamations de M. Pillou sont dénuées de fondement, elles seront repoussées par la justice. Mais d'abord je veux en prendre connaissance.

Il pria l'huissier de lui communiquer les pièces, se portant garant des dettes de la famille au cas où ces dettes seraient justifiées.

Le mandataire des usiers consentit à se retirer.

Mais, avant qu'il fût sorti, Antoine, en se retournant, se trouva face à face avec Mlle Léonie Dela-

roche, son ami Gustave et M. Delaroche, entrés dans la salle pendant les explications.

Ses vêtements étaient en désordre. Il avait le visage pâle. L'apparition de la famille Delaroche en un pareil moment le glaça de stupeur.

VII. — LES NUAGES.

Les parents et amis se retirèrent. Mathurin, Madeleine, Guillemette et Claude étaient descendus dans la salle.

Après la scène tumultueuse à laquelle la famille Delaroche venait d'assister, ce fut pour elle un étrange spectacle que celui du costume dont étaient couverts les maîtres de la maison.

Les deux vieillards n'avaient point quitté leurs toilettes de mariés — et quelles toilettes ! — Cela ne paraissait pas seulement ridicule à des yeux étrangers, mais on pouvait y voir une mascarade grotesque aussi difficile à expliquer que triste à considérer. Aussi les visages des visiteurs, sous l'empire de pénibles préoccupations, s'étaient-ils empreints de tristesse.

Pendant un moment, les membres des deux familles restèrent à se considérer en silence, embarrassés, décontenancés, interdits. Enfin, Léonie se rap-

procha de Guillemette, et les gentilles amies, se prenant les mains, se mirent à causer à voix basse.

Léonie possédait l'esprit du cœur, le seul précieux à rencontrer chez une jeune fille. Elle avait reconnu les heureuses qualités de la sœur d'Antoine, et s'était placée tout de suite à son égard sur le pied de l'intimité. Guillemette, douée d'une intelligence vive et d'un grand bon sens, ne manquait pas, du reste, d'une instruction relative; les leçons de l'oncle Nicolas et les conseils d'Antoine l'avaient formée. Sa conversation était aisée, douce, harmonieuse comme un chant d'oiseau; un peu de hardiesse l'eût rendue spirituelle, mais la modestie lui donnait un attrait plus charmant.

— Ah çà! mon ami, dit Gustave en s'avancant vers Antoine et en lui prenant la main, est-ce que nous avons fêté la ni-carème? Pardieu! cela n'est pas un crime. On ne peut pas toujours prononcer des jugements. Cicéron quittait les rostrales et la toga pour aller jouer au disque; et Caton, le rigide Caton, ne dédaignait ni la farne ni les saturnales.

Antoine était très-pâle; l'observation de Gustave lui fit monter le rouge à la figure. Il jeta un coup d'œil du côté de Mathurin et de Madeleine, qui se tenaient tout honteux dans le fond de la chambre.

— Mon ami, répondit-il d'une voix grave et triste, ce que vous prenez pour une mascarade est une pieuse évocation de chers souvenirs. Mon père et ma mère ont revêtu ces vieux vêtements, qui étaient leurs habits de noces, pour fêter ma nomination et ma bienvenue.

— C'est l'habit des jours de bonheur, dit Mathurin avec émotion. S'il n'est point beau, ce n'est point sa faute; il est si vieux! La vieillesse est l'ennemie de la beauté.

M. Delaroche était venu pour saluer la famille Bruno, entrer avec elle en relations d'amitié, et demander pour Gustave la main de Guillemette. Cette demande devait être suivie de la déclaration du projet de mariage formé entre Léonie et Antoine.

La scène dont il avait été témoin à son entrée dans la ferme et les bruits recueillis dans le village relativement à la conduite de Pierre lui Brent à tourner l'exécution d'une partie de ses desseins. Du principal objet de sa visite il ne dit pas un mot. Toutefois, surmontant son déplaisir, il prit un air de politesse affectueuse qui lui permit d'observer, d'attendrir, et au besoin de se renseigner, sans engager formellement l'avenir de son fils et de sa fille.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Présentement, UNE MAISON AVEC JARDIN, située à Saumur, rue de la Levée-d'Encointe, précédemment occupée par M^{lle} MARGAIN. S'adresser, pour visiter et traiter, à M^r LAUMONIER. (45)

Etude de M^r LAUMONIER, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER

Pour la St-Jean prochaine, UNE MAISON Située à Saumur, rue du Temple, n° 28, avec une REMISE en dépendant et sise même rue, n° 29. Pour tous renseignements et traiter, s'adresser à M^r LAUMONIER, notaire. (35)

Etude de M^r LEROUX, notaire à Saumur.

A VENDRE UNE MAISON,

Appartenant aux héritiers Bourgeon, située au Pont-Fouchard, commune de Bagnoux, composée de trois chambres basses, grenier au-dessus, cave voutée, écurie, serre-bois, puits, lieux d'aisance et petit jardin. S'adresser à M^r LEROUX, notaire.

TIRAGE DE 1865

CLASSE DE 1864

BOURSE COMMUNE,

pour toute la France.

Le REPARTITEUR, moyennant un versement de 1,300 francs, garantit au souscripteur un maximum de 2,300 francs et une remise de moitié du dépôt, en cas de réforme.

On peut souscrire depuis un minimum de 500 francs jusqu'à 1,300.

S'adresser, pour tous renseignements, à M^r TOUCHALEAUME, notaire à Saumur. (51)

A VENDRE

Pour 700 francs

Une BELLE ET BONNE CALÈCHE sortie d'un des premiers ateliers de Paris.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Un établissement de LOUAGE DE CHEVAUX ET DE VOITURES.

S'adresser à M. GIRAUD, rue d'Orléans, Saumur. (4)

A CÉDER

Un MAGASIN D'ÉPICERIE, bien achalandé, dans un quartier très-favorable à ce commerce, à Saumur. S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

DE SUITE,

Pour cause de décès,

UN MAGASIN DE MODES

Très-bien achalandé.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

BOUTIQUE et portion de MAISON,

rue Royale. S'adresser à M^{me} RAGUIDEAU.

A LOUER

PRÉSENTEMENT,

UNE

PORTION DE MAISON

S'adresser à M. BARRABANT, Grande-Rue-Saint-Nicolas, n° 51. (2)

A LOUER

Pour la Saint-Jean prochaine

PORTION DE MAISON

AVEC BOUTIQUE

Rue Saint-Nicolas, n° 72.

S'adresser, à M. VAILLOT, même rue. (528)

Un JEUNE HOMME demande un emploi de DOMESTIQUE, soit dans une maison de commerce, soit dans une maison bourgeoise.

S'adresser à M. Louis LAFOND, au Collège. (53)

AVIS.

Une maison de Commerce demande un apprenti.

S'adresser au bureau du journal.

VIENT DE PARAÎTRE,

A 10 centimes la livraison,

L'HISTOIRE DU CONSULAT ET DE L'EMPIRE

Par M. THIERS;

LES GIRONDINS

Par M. DE LAMARTINE,

Chez GRASSET, libraire, rue Saint-Jean, 1, à Saumur,

Seul dépositaire

DES PLUMES INOXYDABLES HUMBOLT.

CARTES A JOUER, DE GRIMAUD, A COINS DORÉS,

pour soirées.

NOUVELLE SOUSCRIPTION

Chez PAUL GODET, imprimeur-libraire à Saumur.

DICTIONNAIRE

DE LA

CONVERSATION

ET DE LA LECTURE

INVENTAIRE RAISONNÉ DES NOTIONS GÉNÉRALES LES PLUS INDISPENSABLES A TOUS, PAR UNE SOCIÉTÉ DE SAVANTS ET DE GENS DE LETTRES,

Sous la direction de M. W. DUCKETT.

SECONDE ÉDITION

Seize volumes, grand in-8°, format dit Panthéon littéraire, de 800 pages chacun, à deux colonnes.

Refermant les 68 volumes de la première édition, refondus, corrigés et augmentés de plus de 15,000 articles nouveaux et tout d'actualité.

L'Ouvrage complet : 200 francs au lieu de 400 francs, prix de la 1^{re} édition.

Un exemplaire est déposé au bureau du journal pour les personnes qui désireraient examiner cet important ouvrage.

LIBRAIRIE DE DUTERTRE, 236, rue Saint-Jacques, à Paris,

ÉDITEUR DE LA FRANCE MARITIME, PAR GRÉHAN; DU TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE D'HORLOGERIE, DE MOINET, DU DICTIONNAIRE DES COMMUNES, PAR GIRAULT DE SAINT-FARGEAU; DE LA TENUE DES LIVRES SANS MAÎTRE, PAR DEPLANQUE, etc., etc.

Mise en vente de la deuxième édition de

LA GRAMMAIRE FRANÇAISE

PHILOSOPHIQUE ET PRATIQUE,

CONTENANT LA SOLUTION DE TOUTES LES DIFFICULTÉS GRAMMATICALES;

OUVRAGE UNIQUE EN SON GENRE,

ET LE PLUS COMPLET QUI EXISTE;

Enrichi de cent mille exemples, formant le plus curieux recueil de pensées et d'anecdotes;

PAR LÉGER NOEL.

Cette Grammaire, composée dans un genre tout à fait nouveau afin d'en rendre l'étude agréable et facile, se distingue surtout par la précision, la clarté, la méthode. Elle offre la solution de toutes les difficultés restées jusqu'à ce jour à l'état de problème; et cette solution est toujours appuyée d'un nombre infini d'exemples choisis et intéressants, et de remarques critiques. Fruit de plus de quinze années d'études et de recherches, elle s'est placée, dès son apparition, au premier rang, et peut être regardée comme la seule véritablement complète.

Un fort vol. in-8° de 1,000 pages; Prix : 10 fr. pour Paris; 11 fr. pour la France. (Franco).

Se trouve à Paris, chez l'Éditeur, et à Saumur, au bureau de l'ÉCHO SAUMUROIS.

Vient de paraître.

Nouveau tirage complètement terminé

DE

LA CHIMIE TECHNIQUE

De BARRUEL,

Appliquée aux Arts et à l'Industrie, à la Pharmacie et à l'Agriculture,

Sept volumes in-8°, avec un grand nombre de gravures.

PRIX : 50 FRANCS.

Cet ouvrage comprend 7 volumes. Le premier est consacré aux généralités préliminaires, à l'étude des corps non métalliques, à leurs combinaisons entre eux. Il traite des acides et de l'ammoniaque, de l'éclairage au gaz et de tout ce qui est susceptible d'application dans l'industrie, ainsi que des généralités sur les métaux et de leurs combinaisons.

Le second est consacré aux métaux alcalins et aux métaux terreux; à leurs oxydes, sulfates et sels. Fabrication de la poudre, extraction du sel; fabrication des verres, — des cristaux, — des émaux, de la chaux, — des mortiers et des ciments, — du plâtre, — des aluns, — des argiles, — des poteries, — de la porcelaine, etc., etc.

Le troisième s'applique aux métaux proprement dits, à leurs oxydes, sulfures, sels; modes d'extraction des métaux qui ne sont pas traités par les méthodes métallurgiques; préparations des couleurs qu'ils peuvent produire, dorure, argenture, etc.... Galvanoplastie, photographie.

Dans le quatrième, on traite des méthodes employées pour obtenir industriellement les métaux usuels: l'acier, le damas, les bronzes, etc.

Le cinquième et le sixième sont consacrés à la chimie organique générale.

Le septième traite spécialement de la chimie appliquée à l'agriculture; des terrains, de leur analyse, des moyens de les amender; des engrais naturels ou artificiels les plus convenables aux diverses cultures que l'on veut entreprendre.

Librairie de Paul GODET, imprimeur, place du Marché-Noir.

LA VILLE DE SAUMUR,

Son Budget,

SES TRAVAUX, SES EMPRUNTS,

Par le D^r BINEAU,

Membre du Conseil municipal.

PRIX : 1 FRANC.

A Saumur, chez M. JAVAUD, libraire, et au bureau du journal.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS au comptant.	BOURSE DU 28 JANVIER.			BOURSE DU 30 JANVIER.		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour cent 1862.	67 10	»	»	67	»	»
4 1/2 pour cent 1852.	95 70	»	»	95 70	»	»
Obligations du Trésor.	440	2 50	»	437 50	»	2 50
Banque de France.	3540	25	»	3560	20	»
Crédit Foncier (estamp.).	1278 75	8 75	»	1275	»	3 75
Crédit Foncier colonial.	690	»	»	687 50	»	2 50
Crédit Agricole.	»	»	»	767 50	»	»
Crédit industriel.	750	»	5	»	»	»
Crédit Mobilier.	967 50	2 50	»	965	»	2 50
Comptoir d'esc. de Paris.	970	»	5	967 50	»	2 50
Orléans (estampillé).	920	10	»	922 50	2 50	»
Orléans, nouveau.	842 50	5	»	842 50	»	»
Nord (actions anciennes).	1008 75	6 25	»	1007 50	»	1 25
Est.	513 75	2 50	»	512 50	»	1 25
Paris-Lyon-Méditerranée.	945	5	»	940	»	5
Lyon nouveau.	»	»	»	»	»	»
Midi.	585	1 25	»	581 25	»	3 75
Ouest.	537 50	5	»	537 50	»	»
C ^{ie} Parisienne du Gaz.	1765	5	»	1765	»	»
Canal de Suez.	422 50	»	»	422 50	»	»
Transatlantiques.	533 75	»	1 25	528 75	»	5
Emprunt italien 5 0/0.	65 25	»	20	64 95	»	30
Autrichiens.	452 50	»	»	447 50	»	5
Sud-Autrich.-Lombards.	540	»	2 50	543 75	3 75	»
Victor-Emmanuel.	308 75	1 25	»	307 50	»	1 25
Russes.	»	»	»	»	»	»
Romains.	277 50	2 50	»	273 75	»	3 75
Crédit Mobilier Espagnol.	582 50	»	2 50	585	2 50	»
Saragosse.	412 50	2 50	»	408 75	»	3 75
Séville-Xérès-Séville.	253 75	»	1 25	255	1 25	»
Portugais.	260	»	7 50	250	»	10
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	308 75	»	»	310	»	»
Orléans.	291 25	»	»	291 25	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée.	290	»	»	288 75	»	»
Ouest.	286 25	»	»	286 25	»	»
Midi.	285	»	»	285	»	»
Est.	293 75	»	»	290	»	»

Saumur, P. GODET, imprimeur.